



Fédération Française de Cyclotourisme : 00142
Comité Régional de Cyclotourisme PACA
Comité des Alpes-de-Haute-Provence de Cyclotourisme
SIRET : 447 867 862 00024 APE : 9312Z
<https://www.cyclotouriste-dignois.fr>

Digne les Bains le 22 avril 2026

Organisation et règlement des brevets fédéraux de 100 et 150 km

Le Club Cyclotouriste Dignois organise les brevets fédéraux de 100 et 150 km, en voici la date :

Samedi 30 mai 2026

Pot d'accueil au départ et collation à l'arrivée.

100 km : départ 9h45 à 10h, au siège du club, délai 8h.

150 km : départ 7h45 à 8h, au siège du club, délai 12h.

Vous trouverez joint à cette lettre :

- Le bulletin d'inscription pour les 100,150 km
- Le règlement spécifique pour 2026
- Les parcours sont visibles et téléchargeables sur OpenRunner sous les numéros :
- 100 km du samedi n° 21748074
- 150 km du samedi n°21127769

Cordialement.

François MANENT

Président du Club Cyclotouriste Dignois

Club Cyclotouriste Dignois
Salle Raoul et André Barreau, Avenue Georges Pompidou
04000 DIGNE LES BAINS
☎ : 06-51-42-10-14

Courriel : cyclotouriste.dignois@gmail.com



Bulletin d'inscription aux brevets fédéraux de 100, 150, 250 kms

Les départs et arrivées se font au siège du club

Nom et prénom :

Date naissance :

N° licence :

N° et nom du club :

Adresse postale :

Portable :

Courriel :

Brevets de (cocher la case) :

100 km le 16 mai 2026, départ de 10 h à 10 h 15. Délai 8 h (**inscription, de préférence à l'avance, jusqu'au 9 mai 2026**)

Accueil pour l'arrivée de 15h à 18 h 30, si arrivée avant, déposer la carte de route avec horaire d'arrivée dans la boîte aux lettres.

150 km le 16 mai 2026, départ de 8 h à 8 h 15. Délai 12 h (**inscription, de préférence à l'avance, jusqu'au 9 mai 2026**)

Accueil pour l'arrivée de 15h à 20 h 30, si arrivée avant, déposer la carte de route avec horaire d'arrivée dans la boîte aux lettres.

Accueil 30 minutes avant l'heure de départ, boisson et viennoiseries, collation à l'arrivée

Tarifs : FFCT – 3€, autres fédérations et non licenciés – 5€

Ce bulletin est à retourner au plus tard, par voie postale ou par courriel :

Club Cyclotouriste Dignois

Salle Raoul et André Barreau Avenue Georges Pompidou 04000 DIGNE LES BAINS

cyclotouriste.dignois@gmail.com

Règlement spécifique des brevets fédéraux de 100 et 150 km

Digne les Bains le 22 avril 2026

En complément au règlement des brevets fédéraux de la Fédération française de Cyclotourisme, le Club Cyclotouriste Dignois adopte un règlement spécifique pour l'année 2026.

Article 1 : port du casque, vivement conseillé.

Article 2 : départ échelonné ou groupe de 10 cyclistes maximum

Article 3 : concerne les brevets, pour les points de contrôle, tels qui sont définis sur la feuille de route, s'il est impossible de faire tamponner la carte de route dans un commerce, la prise d'une photo de votre vélo au panneau de la commune est acceptée.

Article 4 : les inscriptions se font à l'avance ou sur place le jour du départ.

Article 5 : les cartes des brevets pour les pointages et la feuille de route vous seront données le jour de l'épreuve, au siège du club.

Article 6 : les licenciés s'engagent en respectant la consigne suivante : J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours, des consignes de sécurité et du questionnaire santé, qui est d'ailleurs sur le bulletin.

Article 7 : les non-licenciés s'engagent en respectant la consigne suivante : J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours, des consignes de sécurité et du questionnaire santé, qui est d'ailleurs sur le bulletin.

Ils doivent aussi respecter la consigne suivante : Si je ne suis pas licencié à la Fédération Française de Cyclotourisme, je reconnais être informé que l'organisateur de la présente manifestation n'assume que ma Responsabilité Civile, c'est-à-dire uniquement les dommages causés à autrui.

En ce qui concerne mes propres dommages, je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance). Je reconnais que, si j'y suis éligible, je peux éventuellement souscrire au Pass' Vélo afin de couvrir mes dommages corporels.

Le Président

